



FONDATION
MASSÉ-TRÉVIDY

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 25 avril 2014**

Le conseil d'administration réuni le 25 avril 2014 a pris les décisions suivantes :

En matière budgétaire :

d'approuver les comptes administratifs 2013 et l'affectation des résultats :

- de la direction générale
- de la gestion propre
- du pôle personnes âgées
- des établissements conventionnés du pôle formation-insertion
- des établissements non conventionnés du pôle formation-insertion
- du CPOM Médico-Social
- du CPOM Protection de l'Enfance
- de la Prévention Spécialisée
- du dispositif Ados
- de Roulez Jeunesses
- de la Taxe d'Apprentissage

Le CA a été informé des comptes 2013 des Sociétés par Actions Simplifiées :

- Transports Ouest Plusss
- A Toute Vapeur
- Kerbernez Restauration

Concernant les adhésions :

- Adhérer au Comité National des Acteurs de la Prévention Spécialisée
- Maintenir une représentation de la Fondation au conseil d'administration de l'Uriopss.

Présentation de bilans qualitatifs d'activités :

2 bilans qualitatifs ont été présentés au Conseil d'Administration :

- Celui de Kerbernez et le conseil s'est prononcé pour le maintien de la filière Production horticole et sa préservation pour une année supplémentaire.
- Celui de la Prévention Spécialisée